

L'ILLETTRISME EN POITOU CHARENTES

UNE REALITE QUI NOUS CONCERNE TOUS

« 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France sont en situation d'illettrisme soit 3 100 000 personnes [...] et ayant une adresse personnelle ».

Ces chiffres ne tiennent donc pas compte du public en situation d'analphabétisme ainsi que des personnes hébergées.

SOMMAIRE

I QUELQUES POINTS DE REPERE EN FRANCE

1. Répartition par âge et par sexe
2. Répartition géographique
3. Répartition par catégories socioprofessionnelles

II. EVOLUTION D'UNE POLITIQUE

1. Plan régional de lutte contre l'illettrisme
2. Evaluation des APLIS
3. La lutte contre l'illettrisme aujourd'hui
Illustration : « Une trajectoire réussie »

III. UNE APPROCHE SPECIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

- III. Une approche du public accueilli
 - a/ diversité des objectifs
 - b/ diversité des profils pédagogiques
 - c/ diversité des situations sociales
 - d/ philosophie de nos pratiques
- IV. Un projet pédagogique inscrit dans une cohérence
 - a/ individualisation des parcours
 - b/ prise en compte globale

IV. QUI PRENDRA EN COMPTE CETTE REALITE SOCIALE ET CULTURELLE ?

1. Pour l'autonomie sociale des familles
 - a/ Accès aux nouvelles techniques de communication
 - b/ Assurer un rôle éducatif
 - c/ Etablir le lien social
2. Pour la cohésion sociale et l'égalité
 - a/ intégration sociale
 - b/ intégration culturelle
3. Pour l'accès à la formation professionnelle
4. Pour l'accès à l'emploi
5. Les conditions locales d'une démarche d'insertion

CONCLUSION

ANNEXE :

Une proposition concertée pour un projet régional à la hauteur des enjeux.

I. QUELQUES POINTS DE REPERES EN FRANCE

1. Répartition par âge et par sexe

- 41 % des personnes en situation d'illettrisme sont des femmes et 59 % des hommes.
- 50 % des personnes en situation d'illettrisme ont moins de 45 ans.

2. Répartition géographique

- 28 % vivent dans les zones rurales
- 34 % dans les villes de plus de 100.000 habitants
- 18 % des personnes vivant en Zone Urbaine Sensible sont en situation d'illettrisme, soit le double de la moyenne nationale.

3. Répartition par catégories socioprofessionnelles

- 8 % des personnes touchées par l'illettrisme sont des salariés
- 15 % sont demandeurs d'emploi
- 14 % sont des personnes au foyer
- 31 % des autres inactifs sont en situation d'illettrisme.
- 26 % des allocataires RMI contre 9% pour la moyenne nationale.

D'autre part, les chiffres de la JAPD (Journées d'Appel et de Préparation à la Défense...) présentés par la Direction de l'Évaluation de la Prospective et la Performance du ministère de l'éducation nationale, annonce pour la région Poitou-Charentes 4,1% de jeunes de moins de 18 ans en situation d'illettrisme en 2006.

« Sans être nécessairement synonyme d'exclusion, l'illettrisme peut isoler et freiner l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle de ceux qui y sont confrontés. C'est une entrave au progrès individuel et collectif. Mais c'est une situation dont on peut sortir. Des hommes et des femmes de tous les âges et qui vivent dans des contextes très différents y sont confrontés ; les situations de rupture (échec scolaire, travail, santé, famille...) peuvent contribuer à cet effritement des connaissances, mais des solutions appropriées pour remettre en route les processus d'apprentissage existent pour tous. C'est pourquoi il faut agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne si l'on veut vraiment prévenir et résorber l'illettrisme. » Source ANCLI : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.

Si on considère 9 % des 18/65 ans de la région,
on atteint une population de plus de
90.000 personnes
en situation d'illettrisme en Poitou-Charentes.

II. L'EVOLUTION D'UNE POLITIQUE

Les ateliers de lutte contre l'illettrisme existent en Poitou-Charentes depuis une vingtaine d'années. Nés d'initiatives locales, ils sont soutenus par l'Etat et le conseil Régional.

Ils accueillent toutes les personnes qui sont en situation d'illettrisme et de faible niveau scolaire, et qui ont besoin de formation dans le domaine des savoirs de base, qu'il s'agisse de publics en insertion sociale et professionnelle ou de salariés d'entreprise.

Ils couvrent globalement l'ensemble du territoire régional pour répondre à la nécessité d'offrir des réponses personnalisées, de proximité.

1/ Plan régional de lutte contre l'illettrisme

2005-2007 : « Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de bases ».

Après avoir fait le constat que 9% de la population rencontre, au plan national, des difficultés graves pour accéder aux différentes formes de langages écrits, et en étant conscient que cette problématique est source d'exclusion sociale et professionnelle, le gouvernement a souhaité que soit réalisé, dans chaque région, un plan de lutte contre l'illettrisme.

« L'action contre l'illettrisme, dans notre région, n'est pas nouvelle, et un grand nombre d'actions a déjà été initié au fil de ces 20 dernières années, mais elle n'avait pas encore trouvé le cadre d'un programme concerté. Celui-ci ne résoudra pas les difficultés liées à cette question de son seul fait, mais il doit y contribuer fortement. Il est ainsi la première étape de construction d'un travail collégial qui s'inscrit dans la durée »

2/ Evaluation des « APLIS »

Parallèlement à l'annonce de « l'illettrisme, une priorité nationale », la DRTEFP engage, en 2005/2006, une démarche d'évaluation sur le dispositif régional de lutte contre l'illettrisme.

Les enjeux de cette évaluation sont doubles :

- renseigner le financeur principal (la DRTEFP) sur l'état de son dispositif
- équiper les APLIS d'un outil d'évaluation qui renforce la qualité de ses actions

3/ La Lutte contre l'Illettrisme aujourd'hui

A l'heure où les études nationales soulignent la persistance de l'illettrisme en France, nombre d'associations engagées depuis longtemps dans la lutte contre l'illettrisme par l'organisation d'APLIS (Atelier Permanent Local d'Individualisation des Savoirs) voient leur action remise en cause par un nouveau dispositif essentiellement tourné vers l'insertion professionnelle dans le cadre d'une mise en concurrence par appel d'offres (circulaire DGTEFP N°2008/01).

« Nous estimons que près de 50 % des personnes que nous accueillons risquent d'être exclues de l'apprentissage des savoirs de base ! »

Parmi les personnes que nos associations accueillent dans les actions de lutte contre l'illettrisme, plus de la moitié risque donc de se voir privée de l'accès aux savoirs de base, et de l'autonomie sociale qu'elles permettent. Seront-elles laissé-pour-compte de la cohésion sociale dans notre région ?

Les responsables de nos associations s'inquiètent d'un risque de renoncement des pouvoirs publics, contraire à la dignité humaine de personnes déjà menacées d'exclusion. Au-delà de centaines de bénévoles et de professionnels qui voient leur engagement ou leur emploi menacé, ils craignent une mise en concurrence des acteurs qui démantèle les coopérations au détriment de l'expérience, de la cohérence et de la qualité.

Illustration : « une trajectoire réussie »

Mme D est une personne effacée ; Au foyer, elle vit une situation familiale compliquée : mari violent, alcoolique, ados perturbés, scolarité difficile.

Elle est orientée par son assistante sociale vers une action de lutte contre l'illettrisme mais l'intégration est longue et difficile.

Au cours de sa participation qui fut de plus en plus régulière, elle a fait de gros progrès en expression orale (au bout d'un an de participation, l'assistante sociale nous a informés que pour la première fois, elle entendait le son de sa voix), elle a gagné en autonomie au point de faire évoluer sa position au sein de la famille. Mme D s'est émancipée en prenant davantage position au sein du couple pour l'éducation des enfants. Elle s'est imposée. Elle s'est impliquée dans la scolarité de ses filles en participant à 2 ou 3 sorties scolaires.

Puis au bout de 4 ans, elle a décidé de rompre son mariage car elle était « menacée » par les services sociaux de perdre la garde de ses enfants à cause du comportement malsain de son mari.

Elle a déménagé sur Saintes et a trouvé un emploi à mi-temps.

Bien qu'au départ Mme D fut très loin de l'emploi ou d'une quelconque démarche d'insertion professionnelle, l'accompagnement dont elle a bénéficié a été profitable et lui a permis de s'intégrer professionnellement.

Avec la nouvelle politique de prise en compte de la lutte contre l'illettrisme, Mme D, ainsi que ses enfants, ne vivrait pas la même situation.

III. UNE APPROCHE SPECIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

1/ Une approche du public accueilli

Sont aujourd'hui accueillies toutes personnes de plus de 16 ans analphabètes ou en situation d'illettrisme sans critère de niveaux. Ces personnes ont peu, ou mal, acquis les savoirs de base, souvent pour des raisons sociales, familiales, médicales ou culturelles. La consolidation ou le réapprentissage des savoirs fondamentaux est une première étape dans un parcours de formation plus globale. Ce public se caractérise le plus souvent par une diversité des objectifs, une diversité des profils pédagogiques et une diversité de situations sociales.

- a/ La diversité des objectifs

Cela peut être la recherche d'émancipation de personnes désireuses d'acquérir plus d'autonomie dans la vie quotidienne (personnellement, socialement, professionnellement) mais aussi l'insertion sociale dans un environnement. Il peut également s'agir de personnes en situation de recherche d'emploi pour qui l'apprentissage ou le ré apprentissage des savoirs de base est nécessaire pour favoriser leur insertion dans le monde du travail, voir accéder à un dispositif de formation.

- b/.La diversité des profils pédagogiques

Les actions de formation que nous proposons s'adressent à des personnes aux profils pédagogiques divers :

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

L'alphabétisation s'adresse à des personnes n'ayant jamais été scolarisées, que ce soit dans un pays étranger ou dans leur propre pays.

La consolidation des savoirs de base concerne des personnes qui ont quitté l'école depuis un certain temps et qui ont besoin de faire le point sur leurs connaissances/compétences, de reprendre confiance pour s'engager dans une démarche de formation.

Le maintien s'adresse à des personnes présentant un handicap (reconnaissance TH) qui ont acquis des connaissances dans le domaine des savoirs de base mais qui, du fait de capacités intellectuelles limitées, ne pourront pas ou peu progresser.

Le Français Langue Etrangère s'adresse à des personnes ayant été scolarisées dans leur pays. Il propose l'apprentissage d'une langue autre que sa langue maternelle mais aussi une intégration dans la culture française.

- **c/ La diversité des situations sociales**

Elle se caractérise par le fait que les différents profils pédagogiques décrits ci-dessus sont présentés dans la variété des statuts/ situations professionnelles de notre société telles que :

- mères ou pères au foyer
- retraités
- personnes très marginalisées (grande pauvreté, sans domicile fixe, sortant de prison) qu'il est nécessaire de réinscrire dans un processus d'insertion globale
- jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire, familiale
- personnes handicapées
- demandeurs d'emploi
- salariés
- personnes étrangères (CEE ou hors CEE), ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et ne relevant pas ou plus des dispositifs de formation linguistique proposés sur le territoire (personnes en attente de titre de séjour, réfugiés politiques, sans papiers).

Au-delà du statut, la diversité des situations sociales s'exprime également à d'autres niveaux comme : les problèmes liés à la mobilité, la santé, la situation familiale, la situation administrative, l'éloignement géographique (milieu rural).

- **d/ La philosophie de nos pratiques pédagogiques**

Un principe égalitaire

Notre approche de la formation dans la cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme est basée sur des principes d'éducation populaire, d'égalité, de non discrimination de genre, de statut, d'origine, de sexe, de nationalité. Elle offre à toutes et à tous l'accès à une formation de qualité, adaptée, individualisée et de proximité.

Une prise en compte individuelle

La connaissance des publics et l'expérience de nos associations nous conduisent à considérer que ce n'est pas toujours le contenu (c'est-à-dire le savoir), qui est premier. C'est l'être qui est premier et c'est pourquoi une pédagogie de la conscientisation est nécessaire, car si la relation est essentielle à tout être humain, elle l'est aussi pour la construction des apprentissages.

Il s'agit donc de bien considérer pour chacun un processus : passage de la négation de soi à l'acceptation et à l'affirmation de soi, d'un sentiment d'incapacité à un sentiment de capacité, passage d'une acceptation de la fatalité au désir de construire son avenir, d'une acceptation du rôle de dominé à celui de se reconnaître comme sujet acteur, passage de l'enfermement à la libération et de l'immobilisme à l'action.

Une telle approche a donc pour but d'aider l'apprenant à devenir et rester maître d'œuvre de son parcours d'apprentissage. Elle repose essentiellement sur la construction de sens avec les apprenants. Ceux-ci ont à se réapproprier leur rôle d'acteur dans la société en cherchant à acquérir des savoirs de base qu'ils définiront eux-mêmes parce que ces savoirs auront pris sens. Cette démarche ne relève ni d'une évaluation sommative, ni seulement d'un programme de formation ou d'une simple pédagogie par objectifs.

Une approche globale de l'individu

Il s'agira de :

- situer la problématique de l'illettrisme dans une approche globale de la personne
- repérer les niveaux de savoir acquis et à acquérir chez les personnes, en déclinant des « compétences » qui correspondent à leurs besoins
- prendre en compte les blocages des apprenants liés aux échecs antérieurs vécus dans les espaces d'apprentissages.

Différents éléments seront donc à prendre en compte car la question de l'illettrisme est complexe dans ses causes et ses conséquences ; le fait de recouvrer le goût de réapprendre n'est pas une réalité évidente pour les personnes concernées. La personne peut avoir construit d'autres stratégies en dehors de l'écrit et développé des savoirs expérimentiels. Mais notre société exige de réelles capacités dans les savoirs de base pour être totalement inséré.

De plus, chaque apprenant n'est pas sans expérience face au rapport à l'apprentissage, chacun est marqué par une histoire personnelle. C'est donc en combinant les différents éléments de cette complexité que l'on peut développer une démarche pédagogique s'appuyant sur une approche multi référentielle.

2/ Un projet pédagogique inscrit dans une cohérence

L'objet fondamental de l'action est d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, au travers des apprentissages des différents savoirs de base, c'est-à-dire : la lecture, l'écriture, le calcul, l'expression orale, le repérage dans le temps et dans l'espace, le raisonnement et la logique. Cette démarche s'inscrit dans un processus de prise en compte globale de ces personnes. Il s'agit donc de revaloriser les apprenants, leur redonner confiance, les responsabiliser, les accompagner vers l'autonomie sociale et/ou professionnelle, l'accès à l'emploi ou à la formation.

a/ Une individualisation des parcours

Nos associations considèrent donc la formation des usagers accueillis, et notamment des plus démunis, comme un projet personnalisé plutôt qu'une prestation standardisée. Elles disposent d'une réelle capacité à identifier et à prendre en compte la difficulté de repérage de l'illettrisme.

Elles proposent donc aux apprenants :

- une réponse de proximité, permanente, individualisée et contractuelle
- une pédagogie du projet qui s'appuie sur les pratiques sociales et professionnelles ainsi que sur l'expérience personnelle de chaque apprenant, et qui les valorise
- une individualisation poussée de la formation qui se traduit par une organisation la plus souple possible des parcours de formation, qui prend en compte au maximum la demande de l'apprenant et qui favorise l'élaboration pour chaque personne, d'un projet de formation
- une organisation et un soutien pédagogique permettant de déterminer, pour chacun, les objectifs à atteindre et d'assurer l'assistance nécessaire à la progression des apprentissages.

- l'utilisation de méthodologie d'intervention et de formation appropriées, ce qui suppose le recours à des mises en situation pédagogiques et à des méthodes (et outils) adaptées et diversifiées, mises en œuvre par les intervenants formés à leur utilisation.

Ainsi, les associations œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme proposent des réponses formatives autour des objectifs généraux suivants :

- (ré)-apprentissage de la lecture, de l'écriture, amélioration des capacités de compréhension, d'expression et de communication tant à l'oral qu'à l'écrit.
- (ré)-apprentissage de la numération, calcul et connaissances de mathématiques de base.
- aide à l'autonomie personnelle et sociale des personnes.
- développement de la socialisation et de la communication avec autrui.
- réactualisation des savoir-faire sociaux, l'accès à la maîtrise des codes et des cadres sociaux et culturels.

- ***b/ Une prise en compte globale***

Les associations de lutte contre l'illettrisme prennent en considération l'environnement social et territorial (famille, santé, mobilité) de chaque apprenant, dans des espaces de mixité sociale et générationnelle non stigmatisant. Ils développent une pédagogie adaptée aux exigences et aux ressources de l'environnement, fondée sur une relation de confiance construite dans la proximité et dans la durée.

Cette approche peut se caractériser notamment par :

- l'articulation avec les autres actions de l'association, ou de ses partenaires locaux, avec accès à ces actions (permis de conduire, ateliers d'insertions, etc.)
- l'attention portée à l'ensemble de la famille (enfants, famille, santé, mobilité, lutte contre l'exclusion et promotion des habitants)
- la valorisation des parents vis-à-vis des enfants scolarisés, valorisation des personnes dans la globalité et pas seulement sur les apprentissages.
- la rencontre entre des personnes de typologies différentes (niveau social, culturel, intergénérationnel).
- la relation de confiance, essentielle pour susciter l'envie d'apprendre (aide à la scolarité pour l'enfant, départ en vacances)
- la découverte des apprentissages sous un angle nouveau pour les personnes (méthodes pédagogiques actives).

Cette démarche pédagogique suppose de la part des intervenants une posture de formateur accompagnateur et non de simple formateur-transmetteur de savoirs. L'action de formation s'inscrit dans un réseau local de partenaires et d'intervenants et notre travail autour des apprentissages des savoirs de base ne trouve son sens que dans une dynamique d'accompagnement des apprenants dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle, travaillée avec les différents partenaires prescripteurs et accompagnateurs du parcours d'insertion. Cet ancrage dans l'environnement social et économique est primordial tant pour le repérage et la prescription, que pour l'accompagnement au cours de l'action et la recherche de « sorties positives » possibles.

IV. QUI PRENDRA EN COMPTE CETTE REALITE SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE ?

Quelles réponses institutionnelles ?

La nature même de l'analyse et de la proposition présentées répond implicitement à ces questions. En effet, si l'on admet la pertinence d'une approche globale de la problématique, toute réponse trop segmentée risque de ne pas atteindre pleinement son but. La personne n'est pas seulement un habitant, un parent, un travailleur en formation ou en recherche d'emploi, ou encore un bénéficiaire de minima sociaux, etc.

Elle peut être tout à la fois et surtout davantage !

La lutte contre l'illettrisme touche donc tous les grands enjeux économiques et sociaux d'aujourd'hui. En effet ;

- l'autonomie des parents concerne la politique familiale
- l'intégration des habitants concerne la cohésion sociale
- la maîtrise des savoirs de base concerne l'accès à la formation
- la formation des citoyens concerne la participation à la vie sociale et l'accès à l'emploi

Les échanges et contacts que nous avons pu avoir avec de multiples partenaires depuis la connaissance des menaces qui pèsent sur une prise en compte globale de l'illettrisme nous font craindre que chacun « se renvoie la balle » au détriment du public concerné.

La lutte contre l'illettrisme, c'est l'affaire de tous !

Nous proposons donc que chaque partenaire public ou institutionnel concerné par de tels enjeux participe au développement d'une même réponse cohérente.

- l'autonomie sociale des parents mobilise les Caisses d'Allocations Familiales
- la cohésion sociale et l'égalité sont une préoccupation de l'ACSE et de la DRASS
- l'accès à la formation intéresse le Conseil régional
- l'accès à l'emploi est une priorité de l'Etat

1/ Pour l'autonomie sociale des parents et des familles

La convention d'objectifs de la CNAF définit un certain nombre d'orientations :

a/ Accès aux nouvelles techniques de communication

- « Développer les échanges d'informations dématérialisés », aller vers « une plus grande interaction avec les usagers et les partenaires, entre autres par le canal d'Internet ». « La CNAF et les CAF développent des outils de communication adaptés aux différents publics avec pour objectifs de promouvoir l'usage d'Internet. »

- « *Développer les dispositifs permettant à l'allocataire d'effectuer des formalités administratives par Internet* »....

Ces différents objectifs touchent les personnes en situation d'illettrisme à plusieurs titres. Elles sont doublement lésées dans leur droit à l'information du fait :

- d'une part de leur non maîtrise de l'écrit (l'écrit demeure le premier vecteur d'infos sur le web, « login » « nom d'utilisateur », architecture des sites basée sur l'arborescence et donc nécessitant de la part de l'utilisateur la maîtrise de raisonnements logiques tels que l'inclusion, etc.)
- d'autre part de leur « illettrisme », c'est-à-dire de leur non maîtrise de l'outil informatique liée à sa trop faible utilisation.

Ces mesures pourraient répondre à certaines difficultés de ces publics ayant bien souvent de surcroît des problèmes de mobilité (pas de permis, pas de voiture, coût du carburant, etc.). Ils ont besoin d'être accompagnés vers l'acquisition de ces compétences afin que ces mesures leur soit profitable et ne devienne pas un facteur d'exclusion de plus.

b/ Assurer un rôle éducatif

- « *Poursuivre les actions en faveur de l'aide scolaire grâce notamment aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.* »

Sur ce point, il apparaît que l'environnement familial de l'enfant est particulièrement important et peut être générateur d'échec scolaire, de rejet du système et de repli sur soi.

c/ Etablir le lien social

- « *Le rôle de la famille dans la formation de la personne et dans la construction du lien social demeure fondamental.* »

Ainsi, la formation des parents à la maîtrise des savoirs de base semble primordiale si l'on souhaite éviter la reproduction de schémas familiaux relativement aux apprentissages, alors même que ce sont bien souvent les parents qui font cette demande de formation afin de pouvoir suivre la scolarité de leurs enfants.

Enfin, de façon plus générale les personnes en situation d'illettrisme se disent souvent « perdues » dans des démarches administratives qui sont pourtant très importantes puisqu'elles conditionnent souvent le versement d'une allocation.

2/ Pour la cohésion sociale et l'égalité

a/ Intégration sociale

Pour la Loi, « *L'ACSE contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle intervient principalement dans les domaines de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de la politique de la ville* »

Pour Dominique Dubois (Directeur général de l'ACSE) « *L'Agence n'est pas au service des seuls publics migrants ou habitants des quartiers (...)* la lutte contre

l'illettrisme s'intègre parfaitement dans ce cadre compte tenu de l'ampleur des enjeux pour les populations concernés (...)

L'ACSE se positionne dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle, et la lutte contre l'illettrisme se situe tout autant sur les deux versants de ce cadre : social / professionnel. Les actions de lutte contre l'illettrisme qui accompagnent les apprenants dans une démarche d'ouverture sur les autres, et de travail sur soi, participe donc aussi à lutter contre l'isolement et l'exclusion.

Acquérir ou réacquérir des compétences de bases n'a pas pour seul objectif l'accès à l'emploi. Savoir reconnaître une signalisation, se repérer sur un plan, gérer son emploi du temps, pouvoir suivre la scolarité de ses enfants, voilà des demandes très souvent exprimées par les usagers.

Si l'ACSE a pour principale mission de contribuer à des actions en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale (et professionnelle) elle a donc un rôle important pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale des personnes en situation d'illettrisme.

b/ Intégration culturelle

« Il n'existe pas de devoir d'éducation ou d'information à la charge des citoyens. Au contraire, l'éducation est un droit, aussi bien pour les futurs citoyens, comme les enfants, que pour les adultes, consacré par le préambule de la constitution du 27 octobre 1946. Quant au droit à l'information, il est consacré par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, qui évoque le droit à la libre communication des pensées et des opinions... pour être un citoyen éclairé, capable de donner un avis, il convient de s'informer et donc de s'éduquer... S'informer permet de faire librement ses choix ». ¹

Notre approche de la formation aux savoirs de base, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, s'inscrit logiquement dans cette prise en compte du droit à l'éducation citoyenne, pour permettre à chacun de participer (ou non) à la vie de la cité, à la vie publique/politique, à différents niveaux comme : s'impliquer dans une association, faire preuve de solidarité, de civisme, s'exprimer, faire valoir leurs droits fondamentaux (à l'égalité, à la liberté, à la propriété, à la sûreté et à la résistance à l'oppression, à l'emploi, la protection de la santé...), mais aussi appliquer la contre partie de leurs droits, c'est à dire leurs devoirs (respecter les droits des autres, tant sur le plan juridique que moral).

De même nous défendons le droit à la « culture », tant en s'appuyant sur la diversité des « nationalités » présentes dans nos ateliers, qu'en utilisant/favorisant des pratiques culturelles et artistiques comme supports pédagogiques aux apprentissages (Séance en bibliothèque, atelier d'écriture, aller voir et commenter un film/un spectacle vivant...)

L'outil « culture » favorise l'épanouissement, la rencontre de personnes, dans la création du lien social inter-âges, interculturel, inter-statut C'est un des outils d'insertion sociale et d'épanouissement personnel qui peut permettre d'aborder plus efficacement d'autres projets d'insertion tels que : entrer en formation, chercher du travail ...

Une expérience significative :

A la suite de la mise en place des marchés publics pour la formation linguistique des migrants, un grand nombre de structures locales accueillant des personnes d'origine étrangère ont rappelé l'intérêt de leur action en faveur de populations pour lesquelles la seule réponse linguistique à leur demande d'apprentissage n'était pas suffisante. Un travail d'accueil, de découverte de l'espace culturel français, de préparation à l'accès aux formations linguistiques et professionnelles était indispensable en parallèle des actions de formation proposées par le dispositif de formation.

Cette demande a débouché sur la mise en forme de projets favorisant la socialisation des personnes d'origine étrangère (Actions socialisantes à composante langagière) soutenus par l'ACSE. Se distinguant clairement des actions de formation classique (FLE/FLS : Alphabétisation) ces ateliers s'appuient sur les différents cadres de vie des usagers afin d'en développer des champs d'apprentissage (l'école, la poste, l'atelier, la mairie, etc...) par le biais desquels sont abordées certaines notions linguistiques.

Ces ateliers ont comme objectif de faciliter la vie quotidienne des usagers, de favoriser le lien social entre ces derniers, leur quartier, leurs interlocuteurs quotidiens. Objectifs s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et participant aux enjeux de cohésion sociale portés par l'ACSE.

3/ Pour l'accès à la formation professionnelle

Le Schéma régional des formations pose les objectifs du droit aux clés du savoir citoyen :

« La Région souhaite garantir à chacun les conditions d'éducation et de formation centrées sur les savoirs fondamentaux qu'il est nécessaire de maîtriser au minimum pour comprendre l'environnement dans lequel on vit ces évolutions. Ce droit est de la responsabilité exclusive de l'Etat pour les publics jeunes et au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire... Si ce droit est garanti aux jeunes, il convient que l'Etat, le Conseil régional, les collectivités et les partenaires sociaux se coordonnent pour le garantir pour tous les âges de la vie... »

Ainsi il est proposé de :

« Construire une offre d'éducation et de formation, pour garantir à chacun son accès en tout point du territoire, quelque soit son statut. Les contenus attendus sont très certainement autour des champs suivants : les savoirs fondamentaux pour ceux qui n'y ont pas accès ou qui ont désappris la culture générale, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, mais aussi l'éducation civique

et citoyenne ainsi qu'une formation économique (le sens du travail, le fonctionnement d'une entreprise, la compréhension de l'environnement économique) »

Négocier les modalités d'intervention des partenaires :

« En effet, les formes aujourd'hui existantes de formation sont surtout représentées par les APP, les associations de lutte contre l'illettrisme et par la Promotion sociale. Les chiffres le montrent, peu de salariés actifs y ont accès. L'appel à ces structures est fait lorsqu'il y a rupture. Les consultations confortent l'idée que ces questions sont l'affaire de tous, qu'il faut mobiliser de nouvelles formes d'apprentissage, au travers de nouvelles motivations, pour des publics plus larges ; salariés, parents, bénévoles, sans attendre la situation de crise... »

Une expérience régionale utile à analyser

Le financement des chèques « illettrisme » par le Conseil régional a permis d'ouvrir les ateliers à des publics non pris en charge par l'Etat et le Conseil général, et c'est une très bonne chose. Néanmoins la procédure individualisée induit des délais de traitement, nécessairement longs sur du cas par cas, qui conduisent certains publics à abandonner. De nombreuses personnes ont un sentiment de honte, alors qu'il est crucial d'être réactif et de les soutenir dès qu'elles sont prêtes à s'engager.

La mise en place d'un appel d'offre par la région en 2009 ne résout que partiellement la problématique dans la mesure où il ne permet pas d'accueillir des personnes en insertion sociale.

Pour les associations impliquées, l'engagement de bénévoles, participe à l'ancrage des actions de lutte contre l'illettrisme dans la proximité de la vie locale et des territoires. Un tel engagement relève, non pas d'une simple économie de moyens, mais d'une démarche stratégique faisant du lien social une condition essentielle de réussite dans la lutte contre toutes formes d'exclusion. Par sa politique de promotion du « vivre ensemble » apportant soutien à la vie associative et à la formation des bénévoles, le Conseil régional reconnaît le bénévolat comme un atout pour le développement des hommes et des territoires.

4/ Pour l'accès à l'emploi

Un suivi personnalisé

Comme l'avait mis en évidence le rapport du « Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale », les politiques les plus efficaces (c'est-à-dire celles qui favorisent le plus l'accès à l'emploi des personnes peu qualifiées) intègrent toutes, de façon importante, des formes diverses d'aide ou d'accompagnement individualisé des personnes en difficultés, tandis qu'au contraire, les politiques qui se bornent à des incitations ou à des sanctions financières s'avèrent moins efficaces.

Un difficile retour à l'emploi

Le « Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale » observe que dans la grande majorité des cas le maintien au chômage ne résulte pas d'un calcul coût / avantage effectué par les chômeurs pour décider du moment optimal de retour à l'emploi, mais provient aussi des difficultés des demandeurs d'emploi à déterminer une méthode efficace de recherche d'emploi.

Ces difficultés renvoient elles même bien souvent aux représentations que se font les chômeurs de leur compétence, de leur niveau professionnel, ou de leur capacité à occuper un certain type d'emploi. Pour certains, l'épreuve du chômage se traduit par une remise en question profonde de leur avenir professionnel, par une sorte de « syndrome de l'échec », tandis que d'autres au contraire, ne parviennent pas à faire le deuil de rêves professionnels trop éloignés de leur compétence présente. Dans les deux cas le suivi personnalisé permet de mieux ajuster représentations et réalités, projet professionnel et situation du marché du travail.

Le Service public de l'emploi requiert que les chômeurs effectuent des recherches actives pour trouver un emploi. Mais pour des chômeurs de longue durée, des jeunes issus de l'appareil éducatif en situation d'échec scolaire, des personnes revenant à l'emploi après une longue période d'inactivité, cette exigence peut s'avérer insurmontable sans une mise en confiance préalable par un accompagnement approprié.

L'intérêt d'un accompagnement à l'emploi

Le traitement des offres ou des demandes, comme l'usage d'un certain nombre de services (bilan de compétences, aide à la confection de CV, élaboration d'un profil professionnel, techniques de recherche d'emploi ...) peuvent revêtir un caractère inaccessible pour des personnes dépourvues de tout environnement proche stimulant ou sécurisant. A défaut, elles risquent alors de se marginaliser davantage face à des obstacles les excluant durablement du Service de l'emploi.

C'est l'accompagnement social qui fait que le public vient et participe. Il faut du temps pour cela, car il faut créer les conditions de la confiance. Le social et la formation ne doivent pas être opposés, ils ont besoin au contraire d'être mis en convergence.

5/ Les conditions locales d'une démarche d'insertion

Des Conseils généraux, en charge du Revenu Minimum d'Insertion, et de nombreuses Communes ou intercommunalités, soucieuses d'un développement local solidaire, ont mesuré au plus près des personnes, les enjeux de la lutte contre l'illettrisme au quotidien. Par leur proximité et leur connaissance fine des réalités sociales ces Collectivités ont un rôle important à jouer pour le recul de ce facteur d'exclusion.

CONCLUSION

La maîtrise des savoirs de base relève bien d'une démarche globale afin de faire face aux exigences minimales requises pour la vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme.

Comment, en complémentarité du prochain dispositif « compétences clé », pourrons nous dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme, maintenir des offres de formation de qualité pour toutes celles et ceux, non concernés par la circulaire et qui souhaiteraient apprendre, réapprendre, consolider leurs savoirs pour surmonter leur « désœuvrement, leur honte et leur sentiment d'ignorance » engendrés par leur situation d'illettrisme ?

Comment faire reconnaître que nos actions de formation dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme, sont des tremplins préalables, pour les bénéficiaires, à l'émergence d'objectifs d'insertion professionnelle ?

Comment faire valoir que les actions menées dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme, sont complémentaires aux dispositifs proposés dans la cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, qu'elles contribuent à favoriser l'accès à différents dispositifs d'insertion professionnelle, et qu'elles doivent être soutenues et reconnues au niveau local, départemental, régional, national autrement que par des appels d'offre marché public ?
